



## **Informations et règlement de participation au Vide-Greniers 2017 de la Place de Chantemerle à Pully-Nord**

### **Organisation**

L'Association pour les intérêts de Pully-Nord/La Rosiaz, organise un vide-greniers en plein air sur la place de Chantemerle à Pully.

### **Dates**

Le vide-greniers se déroulera le samedi **2 septembre 2017** de 9h00 à 15h00. Le montage et l'installation des stands par les exposants peuvent s'effectuer de 07h00 à 09h00. Si un emplacement est resté vide à 10h., le comité d'organisation en disposera sans remboursement.

En cas de mauvais temps, la manifestation est maintenue.

### **Participants**

Le vide-greniers est ouvert à toutes et à tous, mais réservé pour la vente aux non professionnels.

### **Inscriptions**

Les inscriptions pour louer un emplacement s'effectuent en ligne sur le site de l'Association : [www.pullynord-rosiaz.ch](http://www.pullynord-rosiaz.ch), via le formulaire d'inscription préparé par nos soins.

Les inscriptions sont validées dès que le paiement de la location est effectué.

### **Emplacements**

Les emplacements, d'une dimension d'environ 2 x 3 m pouvant varier selon la configuration des lieux, sont répartis sur la place de Chantemerle. Ils sont marqués au sol et numérotés. Leur attribution se déroule au fur et à mesure du paiement de la location et le numéro de l'emplacement est communiqué le jour du vide-greniers, au stand de l'accueil. Aucune entente préalable n'est admise pour cette attribution.

## **Tarif**

Le prix de l'emplacement est fixé à CHF 25.00.

Le paiement doit être effectué au plus tard le **25 août 2017**, sur le compte postal n° 10-1333-8 (ou IBAN n° CH44 0900 0000 1000 1333 8) à l'ordre de l'Association pour les Intérêts de Pully-Nord/la Rosiaz, case postale 9, 1009 Pully, mention « Vide-greniers ». **Aucun remboursement n'est envisageable.**

## **Matériel**

L'organisateur ne fournit pas de matériel aux participants. Ces derniers doivent apporter eux-mêmes ce qui leur est nécessaire pour exposer leurs objets et se tenir sur l'emplacement attribué (ex : tables, chaises, parasols etc..) L'organisateur n'assume aucune responsabilité concernant la surveillance du matériel et des objets exposés.

## **Circulation et stationnement des véhicules**

L'accès en voiture à la place de Chantemerle pour décharger le matériel et les objets est libre de 07h00 à 09h00. Ensuite, les véhicules doivent être déplacés à l'extérieur du périmètre du marché. Il n'y a pas de possibilité de stationnement sur la place de Chantemerle pendant la durée du vide-greniers mais celui-ci est envisageable dans les rues avoisinantes. De plus, le parking des Alpes (face à la gare de Pully-Nord) est exceptionnellement gratuit le jour du vide-greniers.

## **Objets invendus**

Chaque participant est responsable de reprendre à la fin de la vente son matériel, ses objets invendus et ses déchets encombrants.

## **Divers**

Stand de boissons et petite restauration sur place. Dès 08h00, possibilité d'acheter café et croissants.

Les WC publics de la place de Chantemerle (haut de l'avenue de l'Avenir) sont à disposition.

---